

QUESTIONS DE PHYTOGRAPHIE; par M. D. CLOS.

A. Synonymie des *Torilis arvensis* Gren., *Lotus tenuifolius* Linn., *Andryala variifolia* Lagrèze-Foss.

La botanique systématique reconnaît imprescriptibles les droits de priorité.

Ne semble-t-il pas dès lors qu'il dût y régner un parfait accord dans le choix des dénominations des espèces vulgaires et bien connues? Il en est autrement pour quelques-unes, et, en particulier, pour les trois citées en tête de cette Note.

I. TORILIS ARVENSIS Gren. — Cette Ombellifère, si commune dans nos guérets, figure, ici sous le nom de *Torilis helvetica* Gmel., in De Candolle (*Prodrom.*), Dietrich (*Synops.*), Koch, Grenier et Godron, Kirschleger, Brébisson, Lagrèze-Fossat, Ch. des Moulins, Delastre, Godet, Bras, Lloyd et Foucaud, Arrondeau, Noulet, etc.; là, sous celui de *Torilis infesta* Hoffm., in Cosson et Germain, Puel, Mertens et Koch, Willkomm et Lange, Gillet et Magne, Ch. Royer, André de Vos, etc...

De ces deux dénominations, la première, inscrite dans le *Flora badensis* de Gmelin, I, 617, de 1805, prime la seconde, parue dans le *Genera Plantarum Umbelliferarum*, p. 53, de 1814, mais qui, néanmoins, a droit à la priorité, l'espèce ayant figuré dès 1774 dans le *Systema vegetabilium* de Linné sous le nom de *Scandix infesta*. C'est, en effet, une loi de la nomenclature botanique qu'une espèce portée d'un genre dans un autre doit conserver son nom spécifique, s'il n'existe déjà pour une des espèces du genre. Aussi, Boissier (*Flora Orient.*, II, p. 1082) a-t-il donné l'espèce sous la rubrique : *Torilis infesta* L., sub *Scandice* (*T. infesta* Hoffm.).

Mais voilà qu'en 1865, Grenier, après avoir adopté, dans sa *Flore de France* en collaboration avec Godron, le nom de *Torilis helvetica*, découvrant que l'espèce a été décrite dès 1762 par Hudson (*Flora anglica*, p. 113) sous celui de *Caucalis arvensis*, n'hésite pas, à bon droit, à la faire figurer sous la dénomination de *Torilis arvensis* dans sa *Flore de la chaîne jurassique*, suivi par Caruel (*Flora ital.*), Bouvier, Loret et Barrandon, F.-F. Gustave et Héribaude Joseph, Edm. Bonnet, abbé Revel, tandis que Bras (1877), Lamotte (1877) et plus récemment Lloyd et Foucaud (1886), Noulet (1888), etc., conservent encore *Torilis helvetica*, et que Willkomm et Lange (1880), Royer (1883), André de Vos (1885) restent fidèles à *Torilis infesta*.

Pourrait-il donc y avoir désormais de dissentiment à cet égard?

II. *LOTUS TENUIFOLIUS* Linn. — Le *Lotus corniculatus* L. est une plante vulgaire « indifférente au sol et à l'altitude » (Lecoq, *Géogr. bot.*, V, 337). Il offre, par suite de sa large extension, des variétés assez tranchées, notamment au point de vue du glabrisme ou du pilosisme. Quelques auteurs lui rapportent, en outre, comme la principale d'entre elles, un type *tenuifolius* ou *tenuis* (1), distinct, en effet, par la *ténuité* de toutes ses parties : tiges et pédoncules plus longs, plus effilés ; folioles, stipules, ailes et légumes plus étroits par ses ombelles pauciflores ; mais ordinairement caractérisé, en outre, par sa glabrescence (*glaberrimus*, écrit de la plante Gussone), bien que tiges, feuilles et calice à l'état jeune soient parfois pubérulents (2) ; enfin par son mode de dispersion beaucoup moins étendue : « c'est une plante des plaines » (Lecoq). J'ajoute que, dans les cas très fréquents où le *L. corniculatus* a son feuillage pileux ou cilié, ses sépales portent de longs cils, signe qui, à défaut de tout autre, permettrait de distinguer les deux types. La plupart des auteurs modernes élèvent le second type au rang d'espèce, les uns sous le nom de *Lotus tenuifolius* Rchb., savoir Koch, Dietrich, Boissier, Lecoq, Willkomm et Lange, Boreau, ou de *L. tenuifolius* Poll., savoir Reichenbach (*Flora germ. excurs.*, 506, 1830), Saint-Amans, Ch. des Moulins, Lloyd et Foucaud, — mais Pollich (*Palat.*, II, 349, 1777) ne donne le *L. tenuifolius* qu'à titre de variété γ . du *L. corniculatus* L. ; les autres sous celui de *L. tenuis* Kit. (in Willd., *Enum. plant. hort. berol.*, 797, 1809), savoir Gussone, Bertoloni, Grenier et Godron, Grenier, de Pouzolz, Bouvier, Cariot, Bras, Revel, etc...

Déjà G. Bauhin avait distingué, dans son *Pinax*, du *L. corniculatus* le *L. tenuifolius* qu'il désigne ainsi : *Lotus pentaphyllos frutescens, tenuissimis glabris foliis*, p. 332.

Or Linné, dans les deux éditions de son *Species*, savoir en 1753 et encore en 1763, inscrit en marge (pp. 776 de la 1^{re} et 1092 de la 2^e), au genre *Lotus* au-dessous de *corniculatus*, mais en caractères différents, *tenuifolius* γ . (3) avec cette remarque : « Hujus forte varietas etiam » γ . est, *cujus Caules duplo longiores et angustiores, Folia linearia et » Legumina angustiora »*. Il n'applique pas de nom à la variété β . Ces mots font sans doute allusion à l'opinion de G. Bauhin considérant le

(1) Elle figure à titre, soit de variété, soit de forme, dans les ouvrages de De Candolle, y compris le *Prodromus*, dans les flores respectives de Kirschleger, Mutel, Le Gall, Cosson et Germain (sous-variété), Royer, Guillaud, Bel, etc...

(2) « Tota planta glabra, rarius brevissime puberula (Bertoloni, *Flor. ital.*, VIII, 227) ».

(3) Seulement dans la première édition, on lit *corniculata, tenuifolia*, Linné, à l'exemple de Camerarius, de J. Bauhin, de Rai, de Morison, accolant à *Lotus* une épithète du genre féminin ; ce qu'il rectifie dans la seconde, où il suit à cet égard G. Bauhin.

L. tenuifolius comme espèce et dont il rapporte la phrase ; il semble hésiter sur la qualification d'espèce ou de variété à donner à la plante, bien qu'il ajoute : « Videtur in umbra nata ». Dès lors, n'est-il pas rationnel de lui attribuer la paternité de l'espèce, et de remplacer désormais *L. tenuifolius* Poll. ou Rehb., *L. tenuis* Kit., par *L. tenuifolius* L., en vertu des lois de priorité ?

III. ANDRYALA VARIIFOLIA Lagrèze-Foss. — Linné crée dans son *Species* (2^e éd. pp. 1136-1137) deux espèces françaises d'*Andryala*, les *A. integrifolia* et *sinuata*, admises par Persoon sous les noms d'*A. runcinata* et d'*A. sinuata* (*Syn.* II, 378). Puis Linné ne conserve le rang d'espèce qu'à l'*A. integrifolia*, réduisant l'*A. sinuata* à l'état de variété (*System. veget.*, éd. Murray, p. 592), pendant que Lamarck (*Flore franç.* 1^{re} éd. 1778 et 2^e éd. 1793) n'admet qu'une espèce, son *A. parviflora*, sans la moindre mention des espèces Linnéennes.

Dès ce moment, règne à cet égard le plus grand désaccord en phyto-graphie :

1^o Les uns restent fidèles à la première décision de Linné, admettant ses deux espèces : Gouan, Allioni, Loiseleur-Deslongchamps, De Candolle, Dietrich, Reichenbach, Laterrade, etc.

2^o Les autres à sa seconde opinion, l'*A. sinuata* devenu variété : Mutel, Willkomm et Lange, Puel, etc.

3^o Ceux-ci n'admettent que l'*A. integrifolia* sans variété, ni synonyme : Ch. des Moulins, Balbis, Delastre, Guépin, Bertoloni, Boreau, Lloyd et Foucaud, Guillaud, etc.

4^o Ceux-là préfèrent *A. sinuata* sans autre : Lagrèze-Fossat, de Poulzolz, Bras, Loret et Barrandon, etc.

5^o En 1783, Lamarck (*Dict. bot.*, I, 153) remplace son *A. parviflora* par *A. corymbosa* avec adjonction de var. β . *foliis caulinis dentatis* (1). En 1810, Poiret dans le *Supplément* (t. IX, 350) maintient *A. corymbosa* Lamk pour *A. integrifolia* L. et substitue à *A. sinuata* L. l'espèce *A. laciniata* Lamk (*Illustr.*, t. 657, f. 3). Que de fluctuations !

Si, avec la très grande majorité des botanistes modernes, on n'admet qu'une seule espèce, le nom d'*A. integrifolia* a tous droits à la priorité. Mais ce nom est souvent en contradiction avec les caractères offerts par nombre d'échantillons, d'où la préférence accordée par certains phyto-graphes à *A. sinuata*, au sujet duquel de Candolle a pourtant écrit : « Nomen decipiens, potius pinnatifida quam sinuata dicenda » (*Prodr.*, VII, 246). Aussi a-t-on successivement proposé de dénommer la plante : *A. corymbosa* Lamk, Savi, *A. undulata* Presl, *A. dentata* Guss., etc.

(1) On ne s'explique pas, d'après cela, le maintien de l'*A. parviflora* par Lamarck, dans la seconde édition de sa *Flore française* en date de l'an III (1793-94).

Lagrèze-Fossat, frappé des variations qu'offre l'espèce dans la forme des feuilles, avait eu d'abord l'idée de l'appeler *A. variifolia* (*Flore de Tarn-et-Garonne*, 231, 1847). En présence de ce conflit d'opinions, n'y aurait-il pas lieu d'adopter cette dénomination spécifique, en y rattachant trois sous-variétés : *integrifolia*, *sinuata*, *pinnatifida*? Si l'on en juge autrement, le premier de ces mots s'appliquera à l'espèce, les deux autres à ses variétés.

B. Discordance entre les noms et les stations de quelques espèces.

Le néophyte qui prendrait à la lettre les stations assignées à certaines espèces de plantes par leur nom trivial serait singulièrement déçu de ne jamais rencontrer dans nos contrées le *Melampyrum pratense* L. dans les prés, mais bien dans les bois ou leurs clairières, où il abonde; de voir le *Jasione montana* L. et le *Gypsophila muralis* L. presque toujours dans les plaines. Et, s'il consulte à cet égard les traités de phytographie, son étonnement redoublera, car les stations indiquées pour ces espèces sont, à de très rares exceptions près, en contradiction flagrante avec ces dénominations. Où trouver la solution de l'énigme?

I. MELAMPYRUM PRATENSE. — Linné, l'auteur de l'espèce, écrit, à la suite de la diagnose : « Habitat in pratis siccis » (*Spec.*, p. 843), et Lecoq, à son tour : « Au Nord... et dans toute la Scandinavie, elle habite les prés voisins des bois » (*Géogr. bot. de l'Eur.*, t. VII, p. 579) (1). Et le grand législateur de la botanique s'est complu à établir, en l'appuyant sur les dénominations, une sorte de parallèle entre les stations des diverses espèces de *Melampyrum* admises par lui : les *M. nemorosum*, *silvaticum*, *arvense* réclamaient, à titre de complément, le *M. pratense*. Il avait pourtant émis cet aphorisme : « *Erronea nom. specific., a loco desumpta statuimus omnia esse, sive ea a solo...* » (*Philos. bot.*, 4^e éd., p. 209. Des nombreuses Flores que j'ai dépouillées à cet égard, bien peu s'accordent avec Linné : Duby écrit de la station de la plante : « In pratis usque ad litem inferiorem Abietis » (*Bot. gall.*, 352). Boreau et Bras lui assignent les *bois, buissons et prés secs; prés et taillis*, porte la *Flore des Hautes-Pyrénées* de l'abbé Dulac. Dans le Forez, on l'indique dans les bois et les prés élevés; en Auvergne, dans les bois et prairies montueuses; Lagrèze-Fossat dit : *rarement dans les prairies*. Partout ailleurs, la station donnée est *bois et taillis*. Et il en est ainsi en Allemagne, où l'espèce vient, d'après Koch (*loc. cit.*) et d'après Reichenbach, *in Wäldern* (*Flora Ital. germ.*

(1) Koch fait aussi remarquer que ce nom ne convient à la plante que dans les contrées du Nord et d'une haute altitude (in Rœhlings, *Deutschl. Flora*, IV, 359).

excurs., n° 2435). Aussi, Persoon semblait-il autorisé à remplacer le mot trivial *pratense* par *vulgatum* (*Synops. Plant.* II, 151), réforme rejetée par les botanistes, à l'exception de Kirschleger (*Flore d'Als.*, 603). Admettront-ils plutôt l'opinion de M. Caruel, réunissant en une seule espèce *M. nemorosum* les *M. nemorosum* L. et *pratense* L., le premier formant variété de α . *latifolium*, la seconde la var. β . *angustifolium* (in Parlat. *Flora ital.*, VI, 420-421)?

II. *JASIONE MONTANA* L. — On ne saurait ne pas blâmer la création de ce nom spécifique, suggérée sans doute par un respect outré pour le synonyme que Linné emprunte à Colonna, *Rapuntium montanum*, alors que le grand Suédois termine sa diagnose par ces mots : *Habitat in Europæ collibus siccissimis* (*Spec.*, p. 1317). Commune dans presque toute la France, du Sud au Nord et de l'Ouest à l'Est (Gren. Godr.), l'espèce est si rare dans les montagnes que Lamarck a cherché à substituer au nom Linnéen celui de *Jasione undulata* (*Flore franç. et Dict. de bot.*, III, 215). Toutefois, dans la florule de Sorèze, petite ville du département du Tarn, au pied du versant nord de la montagne Noire, cette *Jasione* manque à la plaine, apparaissant dès qu'on gravit la montagne en entrant dans les bois. Mais, au témoignage de la plupart des phytographes, et il en est ainsi aux environs de Toulouse, elle croît dans les plaines incultes, sur les coteaux secs et sablonneux, et l'un d'eux écrit même du *Jasione montana* dans le Jura : « Nul dans toute la région des montagnes » (Michalet).

III. *GYPSOPHILA MURALIS* L. — C'est probablement encore ici ce même respect pour un des pères de la botanique, G. Bauhin, dénommant l'espèce *Caryophyllus minimus muralis* (*Pin.*, 211), qui aura déterminé Linné à inscrire celle-ci sous une dénomination même à ses yeux erronée, puisqu'il ne lui assigne d'autre station que « ad vias » (*Spec.*, 584). C'est dans les champs sablonneux qu'elle croît habituellement, de l'assentiment de la plupart des phytographes, et je ne l'ai cueillie que là. A ma connaissance, Lamarck seul ajoute à cette station : « Sur les murs » (*Dict. bot.*, III, 64).

Il est assurément trop tard pour proposer de transformer le nom trivial de cette espèce et celui de la précédente; mais ne serait-il pas opportun d'expliquer dans les livres destinés aux commençants par les mots : *rarissime dans les montagnes* pour la première, *rare sur les murs* pour la seconde, ce désaccord entre le nom et la station?

M. Malinvaud présente les remarques suivantes à propos de la synonymie des *Torilis helvetica* Gmel., *infesta* Hoffm. et *arvensis* Gren.

Il rappelle que le Congrès international de 1867, qui a discuté et voté les « Lois de la nomenclature botanique », tout en y inscrivant comme règle générale le droit de priorité (art. 15), a reconnu l'opportunité de certaines exceptions. D'après l'article 3 de ce code : « Dans toutes les » parties de la nomenclature, le principe essentiel est d'éviter ou de » repousser l'emploi de formes et de noms pouvant produire des erreurs, » des équivoques, ou jeter de la confusion dans la science. Après cela, » ce qu'il y a de plus important est d'éviter toute création inutile de » noms... » Or, lorsqu'on propose de substituer un terme spécifique depuis longtemps oublié à celui qu'un usage séculaire a consacré, un tel changement, en fait, quelles que soient les raisons théoriques invoquées, a pratiquement tous les inconvénients d'une *création inutile de noms*; souvent aussi il peut en résulter *des erreurs et des équivoques*. Ainsi le *Carex præcox* de Jacquin et le *C. Schreberi* de Schrank sont aujourd'hui deux espèces parfaitement connues sur lesquelles ne plane aucune incertitude, l'application rétrospective de la règle de priorité changerait tout cela : le premier devrait céder son épithète spécifique au second et par suite modifier lui-même son état civil; quant au *C. Schreberi*, il serait relégué dans la synonymie, et cela parce que la plante qui porte ce dernier nom dans toutes les Flores classiques a été appelé *C. præcox* par Schreber en 1771, tandis que Jacquin n'a créé son espèce qu'en 1778 et Schrank la sienne en 1789. Dans cet exemple et autres analogues, les changements basés sur le principe de priorité jetteraient manifestement « de la confusion dans la science ». La règle de nomenclature la mieux conçue ne doit pas être interprétée comme un dogme inflexible; elle est un moyen raisonné, une convention adoptée en vue d'obtenir la clarté et la précision des termes techniques et, tout en étant très efficace à ce point de vue dans la généralité des cas, lorsque son emploi donne lieu à un résultat moins favorable par suite de circonstances particulières, celles-ci motivent des exceptions. C'est dans cet esprit de sage éclectisme que le Congrès de 1867 a voté l'article 4 des *Lois de la Nomenclature*, où il est dit que « SI LES CONSÉQUENCES DES RÈGLES SONT DOUTEUSES, UN USAGE ÉTABLI FAIT LOI ». En résumé, les moyens proposés pour atteindre un but défini doivent être appropriés à ce but, et non celui-ci subordonné à ceux-là.

Sans doute on peut regretter, ajoute M. Malinvaud, que le premier auteur qui a fait passer le *Caucalis arvensis* d'Hudson dans le genre *Torilis* n'ait pas conservé l'ancien nom spécifique; mais en faisant revivre ce dernier, Grenier a imposé une surcharge inutile à la nomenclature courante. Naguère on avait l'embarras du choix entre *helvetica*, créé par Gmelin, qui avait placé l'espèce dans son vrai genre, et *infesta* remontant à Linné; désormais on se trouve en présence de trois noms

au lieu de deux, pour la même plante, l'avantage d'un tel résultat est très contestable. Aujourd'hui, à la suite de cette nouvelle difficulté et du désaccord persistant des auteurs, la solution proposée par M. Clos serait sans doute la plus correcte, mais obtiendra-t-elle la sanction de l'usage ?

Au sujet de la nomenclature des *Andryala* mentionnés par M. Clos, M. Malinvaud donne la préférence à la combinaison qui conserverait comme type l'*A. integrifolia* en lui rattachant comme variétés les formes *sinuata* et *pinnatifida*. On fait ainsi l'économie des noms supplémentaires *A. variifolia*, *parviflora*, etc., peu usités jusqu'à ce jour et dont on peut se passer.

Relativement au *Jasione montana*, M. Malinvaud dit que cette plante est très répandue, sur les terrains siliceux et graveleux en Limousin de 300 à 700 mètres environ. On la trouve dans le Lot aux environs de Gourdon et sur les basses montagnes du Ségala à partir de 300 mètres et quelquefois au-dessous. De Candolle l'a citée dans les Alpes jusqu'à 1500 mètres, et Boissier dans le midi de l'Espagne à une altitude encore plus élevée ; mais sur quelques points du littoral de la Méditerranée elle descend presque jusqu'au bord de la mer, et au nord de l'Europe elle paraît habiter surtout la région des plaines. On pourrait citer d'autres exemples d'une application peu judicieuse de la même épithète spécifique, ainsi que de l'adjectif *alpinus* employé à peu près dans le même sens. Ainsi le *Seseli montanum* L. habite surtout les plaines calcaires et les coteaux peu élevés ; l'*Epilobium montanum* est aussi indifférent à l'altitude qu'au terrain ; le *Teucrium montanum* peut s'abaisser en France au niveau de la mer. On observe, dans le Lot, au-dessous de 400 mètres : *Linum alpinum*, *Rhamnus alpinus*, *Libanotis montana*, *Inula montana*, *Thesium alpinum*, etc. Le nom spécifique de ces diverses plantes aurait pu être mieux choisi ; mais, comme le reconnaît M. Clos, une réforme radicale pour ce motif serait aujourd'hui intempestive.

Lecture est donnée de la lettre suivante :

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. Ch. ARNAUD A M. MALINVAUD.

Grenier et Godron dans leur Flore, à propos des localités françaises, habitées par l'*Hermodactylus tuberosus* Salisb. (*Iris tuberosa* L.), donnent « Débonayres, près Saint-Maurice (Tarn-et-Garonne) », erreur